

CONFÉRENCE INVITÉE

Le genre : du statut social au déni de la réalité biologique

MOTS-CLÉS : IDENTITÉ DE GENRE. PERSONNES TRANSGENRES. TRANSEXUALISME

Gender : from social status to denial of biological reality

KEY-WORDS: GENDER IDENTITY. TRANSGENDER PERSONS. TRANSEXUALISM

Colette CHILAND *

L'auteur déclare n'avoir aucun lien d'intérêt en relation avec le contenu de cet article.

RÉSUMÉ

Le sens originel de gender est grammatical : c'est une classe de noms commandant des accords grammaticaux ; le lien avec le sexe est lâche. Le sens statutaire/identitaire a été inventé en 1955 sous la forme de « rôle de genre » par le psychologue John Money, travaillant au Johns Hopkins Hospital. Généralement on ne cite pas le texte originel qui est clair : le genre est le statut social assigné en fonction du sexe. Le rôle de genre est tout ce qu'une personne dit ou fait pour rendre public son statut. D'abord inventé pour rendre compte de la problématique des intersexes qui peuvent accepter ou refuser le statut assigné à la naissance, le genre va connaître une inflation et des dérives dans son emploi qui conduisent au déni de la réalité biologique du sexe. Les transsexuels demandent une marque corporelle du changement de statut social. Les transgenres formulent des demandes diverses qui vont jusqu'au refus de la distinction de sexe et l'affirmation que l'hétérosexualité n'est pas une pratique sexuelle, mais un système politique. Alors qu'il est impossible de changer de sexe biologique, il serait possible d'inventer des statuts sociaux pour aider les personnes en souffrance et sortir de l'absurde controverse du genre à laquelle on assiste.

SUMMARY

The original meaning of gender is grammatical: a class of nouns requiring grammatical agreements ; gender is loosely connected to sex. The status/identity meaning of gender was invented in 1955, in the phrase gender role, by John Money, a psychologist working at the

* Professeur honoraire de l'Université Paris Descartes.

Tirés-à-part : Professeur Colette CHILAND, même adresse

Article reçu le 16 juin 2015

Johns Hopkins Hospital. Usually his original text, which is very clear, is not quoted: the gender is the social status assigned in connection with sex. Gender role is all those things that a person says or does to disclose himself or herself as having the status of boy or man, girl or woman, respectively. Invented to clarify the problems of intersex people who may accept or refuse the natal status, gender knew inflation and drifts which led to denial of biological reality. Transsexuals request a bodily mark of their change of social status. Transgenders have various demands ending up to the refusal of sex distinction and the statement that heterosexuality is not a sexual practice, but a political system. While sex change is impossible, various social status could be invented to help suffering persons and get out of the absurd current controversy about gender.

INTRODUCTION

Ne vous attendez pas à un propos conventionnel, politiquement correct. Je vais aller à l'encontre des idées reçues, quelle que soit leur couleur politique, pour tenter de poser les vraies questions.

LE SENS ORIGINEL DE GENDER EST GRAMMATICAL

Tandis que *genre* en français est polysémique, le sens originel de *gender* est grammatical. C'est une classe de noms qui commande des accords grammaticaux. Nous qui parlons une ou plusieurs langues indo-européennes, nous avons l'illusion ethnocentrique que toutes les langues ont deux ou trois genres : masculin, féminin avec ou sans neutre. Mais certaines langues n'ont pas de genre, d'autres en ont de nombreux, jusqu'à vingt [1].

Un certain lien existe entre genre grammatical et sexe (on dit l'homme, la femme), mais il est lâche. On ne doit pas croire que l'allemand qui dit « das Mädchen » au neutre témoigne du mépris pour la jeune fille ; tous les noms en -chen sont au neutre pour des raisons morphologiques et non sémantiques.

L'introduction du sens statutaire/identitaire s'est faite en anglais, où *gender* a désormais deux sens, tandis que *genre* en français a une importante polysémie [2] : genre humain, avoir bon ou mauvais genre, les genres littéraires, le genre en musique [3] incompréhensible pour un profane, la fameuse phrase que Marcel Proust met dans la bouche de Swann : « Dire que j'ai gâché des années de ma vie, que j'ai voulu mourir, ... pour une femme...qui n'était pas mon genre ! »

LE SENS STATUTAIRE/IDENTITAIRE DU MOT GENRE

Le sens statutaire/identitaire du mot genre a une date de naissance et un inventeur précis. Il est remarquable qu'on ne les indique pas, ni dans *l'Oxford Dictionary*, ni dans les textes consacrés au problème du genre. Parfois on écrit « dans les années

1950 » ; c'est plus précisément en 1955. Parfois on nomme l'inventeur : John Money, psychologue, qui, après une thèse sur l'hermaphrodisme à Harvard (1952), travaille dans le célèbre Johns Hopkins Hospital à Baltimore, premier service consacré à l'endocrinologie pédiatrique fondé par Lawson Wilkins. On va même jusqu'à donner le titre d'un des trois articles où le terme est employé pour la première fois par Money. Mais d'ordinaire on ne cite pas le texte ; tout au plus dit-on que c'est sous la forme de *gender role*, rôle de genre, que le *gender* au sens statutaire/identitaire fait son apparition ; on ajoute alors que Money est aussi l'inventeur de *gender identity*, identité de genre, alors que Money lui-même a précisé que ce n'était pas lui, mais Evelyn Hooker qui lui a proposé cette expression dans la correspondance qu'ils ont échangée [4] ; Evelyn Hooker est une psychologue qui a joué un rôle dans la dépathologisation de l'homosexualité. Money attribue à Robert Stoller [5] la partition entre le sexe comme biologique et le genre comme psychologique et social.

Le texte de Money définit clairement le genre comme le statut de garçon ou homme et de fille ou femme.

« Par le terme de rôle de genre, nous voulons dire tout ce qu'une personne dit ou fait pour **rendre public qu'elle a soit le statut de garçon ou homme, soit celui de fille ou femme**. Le terme inclut la sexualité au sens d'érotisme, mais ne s'y limite pas. Un rôle de genre n'est pas établi dès la naissance, mais est construit en accumulant des rencontres et des échanges, un apprentissage occasionnel et non planifié et une instruction et une inculcation explicites, et **en mettant ensemble deux et deux pour faire quelquefois quatre et quelquefois de manière erronée cinq**. En bref, **un rôle de genre s'installe à beaucoup d'égards comme la langue maternelle**. » [6]

LE GENDER EST INTRODUIT À PARTIR DE L'ÉTUDE DES INTERSEXES

Le *gender* permet de dissocier le statut social et le sexe biologique alors que d'ordinaire l'enfant joue le rôle attribué à son sexe.

Dès 1957 [7], Money est en mesure de montrer qu'à condition médicale semblable les enfants adoptent dans 100 cas sur 105 le rôle qui correspond au sexe dans lequel ils ont été élevés, si les parents les ont élevés **avec conviction** dans ce sexe. Il y a donc une dissociation entre le sexe biologique et le *gender* (2 et 2 font 5).

Plus tard, quand Money intègre la notion d'identité de genre, il définit un acronyme, le G-I/R, le Gender-Identity/Role. Le genre a deux faces comme une pièce de monnaie : la face publique, c'est le *gender role*, le statut social ; la face intime, c'est la *gender identity*, le sentiment intime qui pousse à assumer un rôle.

Les sujets intersexes n'ont pas toutes les caractéristiques d'un sexe ou ont certaines caractéristiques de chacun des deux sexes. On les a nommés de noms divers : hermaphrodites (mais il n'y a pas chez les humains d'hermaphrodites vrais porteurs de toutes les caractéristiques des deux sexes et féconds dans les deux sexes, simultanément par hétéro-fécondation comme chez les escargots, ou successivement

comme chez certains poissons ou crevettes), pseudo-hermaphrodites, intersexués. Depuis 2006, on parle de DSD, *Disorders of Sex Development* [8], *Troubles du développement du sexe*. La notion de genre avec Money introduisait l'idée qu'il pouvait y avoir un choix d'un statut social indépendant du sexe.

Si Hermaphrodite était un dieu (mineur) dans la Grèce antique, les enfants ayant une bizarrerie dans leurs organes génitaux étaient considérés comme des monstres, exposés et voués à la mort.

Il existe aussi des sociétés échappant à la binarité de notre culture avec des troisièmes sexes [9] de types divers : Berdaches, Hijras, enfants sipiniit chez les Inuits, etc.

John Money fut amené aussi à voir des transsexuels. On ne connaît pas, pour le moment, de caractéristiques biologiques pathognomoniques conduisant à la demande transsexuelle de changement d'état civil accompagné d'une marque corporelle de changement du sexe (THC, transformation hormono-chirurgicale du sexe). Les médecins parviennent difficilement à penser qu'un « problème » aussi important n'ait pas une étiologie essentiellement biologique (problème pour ne pas dire « trouble », terme récusé au profit de *variation on a normal ontogenetic theme* [10]) ; ils méconnaissent l'importance de la réalité psychologique dans une étiologie multifactorielle et l'importance des interactions dans l'épigénèse.

La THC ne change que l'apparence du corps, non sa réalité interne : les hormones mâles font pousser la barbe, mais pas une verge ; l'utérus n'est pas remplacé par une prostate ; on ne change pas les chromosomes. Si les journalistes écrivent : « Aujourd'hui on change une femme en homme, un homme en femme ». Stephen Whittle, transsexuel female-to-male, qui fut président de la WPATH [11], professeur de droit à l'Université de Manchester, déclare [12] : « So far as I know, there is no law nor any known medical procedure that can change the sex of a human being. » « Pour autant que je sache, il n'existe ni loi ni aucune procédure médicale connue qui puisse changer le sexe d'un être humain. » On peut seulement changer l'apparence et l'état civil.

Il y a toujours eu des hommes et des femmes pour qui il était impossible d'accepter de vivre dans le statut social correspondant à leur sexe ; certains ont réussi, leur vie durant, à vivre avec le statut de l'autre sexe (plutôt des femmes en hommes que des hommes en femmes [13]). Ce qui est nouveau aujourd'hui, c'est la THC rendue possible grâce aux progrès de la chirurgie et aux hormones [14]. À partir du moment où la THC n'est pas interdite, le changement d'état civil doit être accordé sous peine de condamner les personnes à vivre dans un *no man's land* avec l'apparence d'un sexe et les papiers d'un autre sexe.

Mais le nombre des demandes transsexuelles a augmenté et surtout le mouvement transgenre a introduit des demandes diverses : opération facilement accordée, opérations à la carte, changement d'état civil sans THC (comme en Argentine), suppression de la mention de sexe ou de genre à l'état civil, disparition de la distinction de sexe au profit d'une identité *queer* généralisée.

Queer est un mot anglais qui signifiait « bizarre » et a été utilisé pour stigmatiser les homosexuels, puis a été repris avec fierté d'abord par les homosexuels, ensuite pour caractériser une *identité indifférenciée*, d'aucun sexe/genre, de l'un ou l'autre, ou des deux à la fois.

Devant une photo de Judith Butler militant pour l'identité queer, on peut se poser la question : voit-on une femme ou un homme ?

En fait, quand on la rencontre *in vivo*, on a le sentiment d'être devant une femme, sympathique, s'exprimant avec moins de dogmatisme dans le dialogue oral que dans l'écriture.

Aujourd'hui on peut être un homme à l'état civil sans être un homme biologique, un « mâle », ou une femme à l'état civil sans être une femme biologique, une « femelle ». Il n'y a pas eu de réflexion sociétale approfondie sur le problème créé en appelant du même nom deux situations de même statut social mais correspondant à des réalités biologiques différentes.

La notion de genre, qui a eu un sens pour aider des intersexes à trouver une place dans la société et pour répondre à la détresse des transsexuels, aboutit par son inflation à la disparition de la distinction de sexe.

LA DISTINCTION DE SEXE A-T-ELLE UN SENS ?

Oui, et un sens important : elle est la seule caractéristique biologique qui ait *un sens vital*. On peut avoir la peau blanche (est-elle vraiment blanche ?) ou la peau colorée (on a dit peau rouge ou peau jaune, curieuse approximation) ; les cheveux bruns, blonds, roux, blancs ; les yeux gris, bleus, verts, noisette, etc. ; on peut mesurer un mètre cinquante ou deux mètres, etc. Cela n'a aucun impact sur la survie de l'espèce humaine. Mais, pour la survie du groupe social, il faut des mâles et des femelles qui copulent ensemble. La reproduction chez l'être humain est sexuée.

Quand nous le rappelons, on nous dit que nous sommes tellement arriérés que, même au carbone 14, on ne pourrait pas le dater. Exact, le carbone 14 permet de remonter à 50 000 ans en arrière. *Homo sapiens* a quelque 200 000 ans et la reproduction sexuée plus d'un milliard d'années...

De manière aberrante, on veut faire aujourd'hui de la différence de nature une inégalité de droit.

Les différences de nature sont un constat qui ne devient source d'inégalité que si l'on établit une hiérarchie entre les différences : un homme vaut mieux qu'une femme, un blanc qu'un noir, une blonde qu'une brune... Si, en musique, une blanche vaut deux noires, une femme blanche vaut (ou devrait valoir) une femme noire.

L'égalité de droit ne supprime pas la différence de nature : on ne peut pas changer de sexe *stricto sensu* et aucune loi ne pourra faire qu'un couple de même sexe puisse procréer par lui-même des enfants.

Un exemple typique est celui de Henri Atlan. Il annonce l'utérus artificiel pour demain : une machine faisant le lien entre la fécondation *in vitro* et la couveuse pour prématurés. « Y a qu'à joindre les deux bouts. » On dépose un ovule et un spermatozoïde dans la machine et on obtient un bébé. Est-ce pour demain, plus tard ou jamais ? Ce ne peut pas être le moyen de produire des bébés le plus simple, le plus sûr, le moins coûteux, se substituant au coût hétérosexuel.

Surtout Henri Atlan n'annonce pas seulement l'utérus artificiel. Il dit que l'utérus artificiel établira enfin l'égalité entre hommes et femmes : les hommes n'auront plus à envier les femmes pour leur pouvoir d'enfanter et ne dépendront plus des femmes pour avoir des enfants ; les femmes ne seront plus soumises à la malédiction d'enfanter dans la douleur. Certains assurent que Henri Atlan fait seulement de la provocation... De toute façon l'utérus artificiel ne résoudra pas le problème de l'égalité des salaires, du plafond de verre, de la parité, etc.

ÉDICTER DES RÈGLES SOCIALES EST UNIVERSEL ET ARBITRAIRE

L'être humain est un animal politique (Aristote). *Animal*, il est soumis aux lois de la nature, lois qui ne sont pas édictées par les humains, mais qui sont des *régularités de fonctionnement* que les humains s'efforcent de connaître pour agir sur la nature. *Animal politique*, l'être humain édicte des *règles* (lois, décrets, circulaires, normes...) pour permettre la vie en société « policée » (πόλις, *polis*, la cité grecque). La liberté de l'individu s'arrête là où commence la liberté de l'autre.

Partout il y a des règles, elles sont nécessaires et en même temps arbitraires. On peut au mieux se mettre d'accord pour les modifier, on ne peut pas les supprimer totalement. Il est arbitraire de circuler à droite ou à gauche ; s'il n'y a pas de règle, ou si l'on ne respecte pas la règle du pays, il y aura carambolage de véhicules et mort d'humains.

Toutes les sociétés humaines ont reconnu l'existence des sexes : mâle, femelle et parfois autres. Elles ne se sont pas fait la même représentation des sexes et du rôle de chaque sexe dans la reproduction et la reproduction humaine n'est pas purement animale : il s'y mêle de l'idéal, du politico-religieux, comme le dit avec insistance Maurice Godelier.

Parmi de multiples statuts sociaux, certains sont liés au sexe. Ils ne régissent pas seulement les rapports entre les sexes, ils définissent la manière dont chacun doit *annoncer son sexe*. Si la différence entre les sexes est importante puisqu'elle est liée à survie de l'espèce, il faut annoncer son sexe par un *code* (les stéréotypes) : langage (prénoms, pronoms, etc.), us et coutumes, droits et devoirs, etc. Pour reprendre une distinction de Ferdinand de Saussure, les stéréotypes sont les uns *immotivés*, les autres *motivés*. Exemple de stéréotype immotivé : la longueur des cheveux ; exemple de stéréotype motivé, l'urinal : si on le présente à une femme sur son lit d'hôpital, on lui fait *mutatis mutandis* le coup par lequel la cigogne se venge du renard dans la fable de La Fontaine.

Les caractéristiques attribuées aux sexes varient selon les cultures. Deux seulement sont, l'une *universelle* : ce sont les femmes qui portent l'enfant dans leur ventre et l'allaitent au sein ; et l'autre *quasi universelle* : ce sont les hommes qui font la guerre. Pour le reste, tout est tantôt féminin, tantôt masculin. Margaret Mead [15] a montré l'arbitraire du statut attribué à chaque sexe sans avoir besoin d'inventer un mot, sans utiliser « genre » qui n'avait pas encore été inventé en 1949.

Ce que Françoise Héritier appelle « la valence différentielle des sexes » est un fait universel. Partout la femme a été infériorisée, soumise à la domination masculine. Pourquoi a-t-il fallu tant de temps pour que les femmes se battent avec un commencement de succès contre l'arbitraire social ? Question difficile. On se contentera ici de constater que la demande d'une égalité des droits n'est pas la dénégation de la différence entre les sexes, cheval de bataille des « néo-féministes ».

Il n'y a pas de différence qualitative entre les sexes quant aux caractéristiques psychologiques elles-mêmes. Il y a une différence quantitative entre les moyennes obtenues par les deux sexes avec une variance moindre intersexe qu'intrasexe. On l'a amplement montré depuis longtemps (par exemple Eleanor Maccoby [16]).

Demander une modification du statut traditionnel fait aux femmes n'est pas nier la spécificité d'être femme, ce que fait le néo-féminisme.

Exemple : Monique Wittig [17] : « Je ne suis pas femme, je suis lesbienne ». Pour elle, accepter d'être femme, c'est accepter de participer au système d'oppression des femmes.

Ce qu'on a appelé « la théorie du genre » est en fait une utilisation du terme genre reprenant des positions de Judith Butler : en 1990 [18], dans *Gender Trouble*, elle affirme que les sociétés ont inventé la distinction de sexe (les organes génitaux) comme support à la distinction de genre (de statut) aboutissant à l'oppression des femmes et des homosexuelles ; en 1993 [19], elle reconnaît dans *Bodies that matter*, que les corps importent et sont matériels, mais les sexes non. Butler procède à un renversement du réel : les sociétés ont inventé le statut parce qu'il existait une réalité matérielle biologique importante attestée par les organes génitaux et non l'inverse.

Le combat néo-féministe est un combat pour *l'égalité des sexualités*. On peut et on doit respecter la vie sexuelle privée entre adultes consentants ; on peut et on doit donner des droits égaux aux personnes signant un contrat de vie commune ; on ne peut pas, par quelque mesure juridique que ce soit, faire que l'union entre personnes de même sexe aboutissent à la procréation spontanée. L'existence de l'Assistance Médicale à la Procréation a probablement joué un rôle dans l'augmentation du *coming out* de l'homosexualité.

Les néo-féministes expriment *une haine de l'hétérosexualité*. Victimes de l'homophobie, elles en viennent à prôner *l'hétérophobie*. Nicole-Claude Mathieu parle de cultures où les femmes sont arraisonnées pour produire des enfants ; il y a des cultures qui maltraitent les femmes stériles ou les femmes ne mettant au monde que des filles. Mais, à aucun moment dans ses ouvrages [20], Nicole-Claude Mathieu ne

reconnaît que des femmes peuvent vivre bien leur grossesse et être heureuses de devenir mères.

Dans une réunion organisée en 2014 par la *Nouvelle Revue de Psychosociologie* [21] à l'occasion de la sortie d'un numéro consacré au genre, il a été affirmé et largement admis par les personnes présentes que *l'hétérosexualité n'était pas une pratique sexuelle, mais un système politique.*

Dès 1975, Gayle Rubin [22] avait écrit : « Une révolution féministe convaincue ferait plus que libérer les femmes. Elle libérerait les formes d'expression sexuelle, et libérerait la personnalité humaine de la camisole de force du genre. [...] Je sens personnellement que le mouvement féministe doit rêver de bien plus que l'élimination de l'oppression des femmes. Il doit rêver de l'élimination des sexualités obligatoires et des rôles sexués. Le rêve que je trouve le plus irrésistible est celui d'une société androgyne sans genre (mais non sans sexualité), dans laquelle l'anatomie sexuelle de chacun n'aurait rien à voir avec qui il est, avec ce qu'il fait, et avec qui il fait l'amour. »

CONCLUSION

Je propose qu'on renonce à utiliser le terme de « genre » que l'inflation et les dérives qu'il a connues ont vidé de son sens originel de statut social en fonction du sexe.

Faut-il changer le statut social en fonction du sexe ou le supprimer ?

Un statut social peut être modifié si on le considère comme nuisible ou injuste ; c'était la demande fondamentale des féministes. Avec les néo-féministes et l'identité *queer*, la demande devient : il faut supprimer dans le statut social tout ce qui donnerait de l'importance à une différence de nature entre homme et femme.

Certains exemples triviaux montre l'absurdité de la proposition néo-féministe : le corps de l'homme est-il aussi bouleversé par la grossesse et l'accouchement de sa compagne que celui de la femme enceinte ? Un allongement du congé du père pour allaitement... au biberon est-il aussi justifié qu'un allongement du congé de la mère pour allaitement au sein ? On voit que, pour être juste, il faut l'*équité* qui prend en compte les différences et non une égalité qui serait réduite à des mesures identiques pour tous sans tenir compte des différences.

Le corps de la personne est sexué : le médecin d'une personne transsexuelle opérée ne peut ignorer la trajectoire de la personne qu'il soigne malgré le désir d'incognito qu'elle a. Si le numéro de la carte vitale et celui de l'INSEE différaient, ce serait clair, mais contraire au désir des personnes transsexuelles d'effacer toute trace du sexe natal.

On peut imaginer diverses sortes de statuts sociaux. Si l'on en reste au binarisme avec changement de sexe à l'état civil, les chirurgiens feront une prostatectomie chez

une femme et une hystérectomie chez un homme et auront de sérieux ennuis avec leur directeur administratif !

Il ne faut pas confondre identité sexuée et orientation sexuelle

Si l'on veut raison garder et ne pas dénier la réalité biologique, il faut être rigoureux dans les termes employés.

Le terme médical traditionnel en français d'*identité sexuelle* ne convient plus. En anglais, *sexual identity* désigne maintenant l'orientation sexuelle considérée comme identité (être homo-, bi-, hétéro- ou asexuel).

On ne peut gommer la réalité biologique du sexe. On est donc fondé à utiliser le terme d'*identité sexuée* et à l'étudier sur trois plans : biologique, psychologique, social.

L'identité sexuée est à comprendre dans une dimension développementale où d'éventuels facteurs biologiques sont encore à découvrir, mais de toute façon ils seront pris dans le réseau des interactions avec l'environnement dans une épigénèse qui peut conduire à la dysphorie de genre : certains enfants éprouvent une détresse totale contre laquelle ils luttent par une défense constructive [23] : adopter le statut de l'autre sexe. Chez l'enfant, ce statut n'est pas conçu dans sa définition socio-légale ; pour le garçon, être une fille, c'est séduire, être adulé ; pour la fille, être un garçon, c'est être actif, responsable, et non pas déprimée et dépréciée comme sa mère.

À partir de là, on pourra discuter plus sereinement du statut social à attribuer aux personnes. Dans les instances européennes, on propose sérieusement de supprimer la mention de sexe à l'état civil.

Mais les choses vont plus loin : avec la préservation de la fertilité recommandée pour les transsexuels qui se font opérer, afin qu'ils puissent avoir des « enfants biologiques » (alors même qu'ils nient l'importance de la biologie dans la construction de l'identité), on va avoir des pères légaux qui seront des génitrices et des géniteurs qui seront des mères légales... Tel Thomas Beatie, l'homme enceint, qui a exhibé son gros ventre et sa barbe sur Internet, comme naguère les femmes à barbe dans les baraques de foire. Thomas Beatie, Miss Hawaï devenue homme à l'état civil après une mastectomie et de la testostérone sans plus, a donné le jour par IAD à trois enfants en 2008, 2009, 2010.

À noter que les personnes transsexuelles *stricto sensu* réclament non pas la suppression de la distinction des sexes, mais de devenir membres de l'autre sexe, d'être regardées et traitées comme membres de l'autre sexe, de vivre *incognito* comme membres de l'autre sexe. Être reconnu comme membre de l'autre sexe n'est pas un caprice, une lubie, une fantaisie, il y va de leur vie, ils ne peuvent pas envisager de vivre dans leur sexe d'assignation et préfèrent mourir.

Par contre, la suppression de la distinction de sexe est souhaitée par des militants intersexes, qui désirent avoir « un genre fluide » et une bisexualité sexuelle. D'autres, intersexes ou autres, seraient satisfaits par une troisième case « Autres ».

Il faut dénoncer la confusion entre absence de différence de nature et égalité de droits.

Il faut dénoncer l'illusion que, pour être égaux, il faudrait être en tous points semblables. Elle a été peu ou prou à la base des ABCD de l'égalité, mal présentés au grand public. Il s'agissait de modifier des préconceptions des enseignants sur les aptitudes des enfants, limitant ainsi leur curiosité et leurs réalisations. Mais derrière cette expérimentation, il y avait eu un projet d'un syndicat de dénoncer l'homophobie dès la fin de la maternelle. Il y avait eu la publicité faite à l'exemple suédois, qui a séduit plus les étrangers, Américains ou Français, que les Suédois : dans quelques institutions suédoises, on a décidé de faire disparaître les pronoms personnels de genre masculin ou féminin au profit d'un néologisme neutre.

Un autre projet aurait été mieux reçu, projet déjà formulé par la Halde et apparemment abandonné [24] : *apprendre dès le commencement de la vie en collectivité le respect des différences et la lutte contre toute stigmatisation* (sexe, couleur de peau, couleur de cheveux, langue, religion, handicaps, etc.). *Reconnaître les différences et ne pas les hiérarchiser.*

Le mot de la fin

Un ami avec qui j'ai beaucoup travaillé vient de mourir : James Anthony, le premier qui ait été titulaire d'une chaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, à Saint Louis, Missouri, en 1958. Dans son dernier mail, il m'a écrit dans un raccourci plein d'humour :

« Are people becoming more crazy, or is it just us? »

« Devient-on de plus en plus fou. Qui ? Les autres ou nous ? »

RÉFÉRENCES

- [1] Corbett G. (1991), *Gender*, Cambridge Textbooks in Linguistics, Cambridge, UK, Cambridge University Press.
- [2] Voir le *Trésor de la langue française*.
- [3] Division du tétracorde correspondant à la place occupée par les sons mobiles qui le composent. Un troisième genre naît de la succession de certaines notes, telles que do dièse et ré bémol (...) dont l'intonation est presque identique (...) : c'est le genre enharmonique (E. Durand, *Traité harm.*, s.d., p. 2).
- [4] Money J. (1985), The conceptual neutering of gender and the criminalization of sex, *Archives of Sexual Behavior*, 14, 3, 279-290.
- [5] Stoller R. J., *Sex and Gender*; vol. 1, New York, Science House. 2nd edition, *Sex and Gender*, vol. 1, *The development of masculinity and femininity*, New York, Jason Aronson, 1974. *Recherches sur l'identité sexuelle*, traduit de l'anglais par Monique Novodorsqui, Paris, Gallimard, 1978. *Sex and Gender*, vol 2, *The Transsexual Experiment*, London, The Hogarth Press.

- [6] “By the term, gender role, we mean all those things that a person says or does to disclose himself or herself as having the status of boy or man, girl or woman, respectively. It includes, but is not restricted to sexuality in the sense of eroticism. A gender role is not established at birth, but is built up cumulatively through experiences encountered and transacted — through casual and unplanned learning, through explicit instruction and inculcation, and through spontaneous putting two and two together to make sometimes four and sometimes, erroneously, five. In brief, a gender role is established in much as the same way as is a native language.” (p 285)
- [7] Money J., Hampson J. G., Hampson J. L. (1957), Imprinting and the establishment of gender role, *A. M. A. Archives of Neurology and Psychiatry*, 77:333-336.
- [8] Hughes Ieuan A., Nihoul-Fékété C., Thomas B., Cohen-Kettenis P.T. (2007), Consequences of the ESPE/LWPES guidelines for diagnosis and treatment of disorders of sex development, *Best Practice & Research Clinical Endocrinology & Metabolism*, 21, 3, 351-365. Available on line at <http://www.sciencedirect.com>
- [9] Herdt G., Ed. (1994), *Third Sex, Third Gender, Beyond sexual dimorphism in culture and history*, New York, Zone Books.
- [10] Diamond M. (1996), Prenatal predisposition and the clinical management of some pediatric conditions, *Journal of Sex & Marital Therapy*, 22, 4, Fall, 139-147.
- [11] *World Professional Association for Transgender Health*, nom pris en 2006 par *The Harry Benjamin International Gender Dysphoria Association*.
- [12] Whittle S., Turner L. (2007), Sex Changes? Paradigm Shifts in “Sex” and “Gender” Following the Gender Recognition Act? *Sociological Research Online*, volume 12, Issue 1, <http://www.socresonline.org.uk/12/1/whittle.html>
- [13] Bullough V. L. (1974), Transvestites in the Middle Ages, *American Journal of Sociology*, 79, May, 1381-1394.
Bullough V. L. (1975), Transsexualism in History, *Archives of Sexual Behavior*, 4, 5, 561-576.
Bullough V. L., Bullough B. (1993), *Cross Dressing, Sex, and Gender*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, IX, p. 360-361.
- [14] Hausman B. L. (1995), *Changing Sex : Transsexualism, Technology, and the Idea of Gender*, Durham, NC, Duke University Press.
- [15] Mead M. (1949), *Male and Female, a study of sexes in a changing world*, New York, William Morrow and Co. *L'un et l'autre sexe*, traduit de l'anglais par Claudia Ancelot et Henriette Etienne, Paris, Denoël/Gonthier, 1966.
- [16] Maccoby E. E., Ed. (1966), *The Development of Sex Differences*, Stanford, Stanford University Press.
Maccoby E. E., Jacklin C. N. (1974), *The Psychology of Sex Differences*, Stanford, Stanford University Press.
- [17] Wittig M. (2001, 2007), *La pensée Straight*, Paris, Balland. Paris, Éditions Amsterdam, 2007.
- [18] Butler J. (1990, 1999), *Gender Trouble, Feminism and the Subversion of Identity*, New York & London, Routledge. *Trouble dans le genre, Pour un féminisme de la subversion*, Préface d'Éric Fassin, traduit de l'anglais par Cynthia Kraus, Paris, La Découverte, 2005.
- [19] Butler J. (1993), *Bodies that matter, On the discursive limits of “ sex ”*, New York & London, Routledge. *Ces corps qui comptent. De la matérialité et des limites discursives du “ sexe ”*, traduit de l'américain par Charlotte Nordmann, Editons Amsterdam, 2009.
- [20] Mathieu N.-C. (1991), *L'anatomie politique, Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes.
Mathieu N.-C., Ed. (1985), *L'Arraînement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, par N. Echard, O. Journet, C. Michard-Marchal & C. Ribéry, N.-C. Mathieu, P. Tabet, Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences sociales (Les Cahiers de l'Homme, n. s., XXIV).

- [21] Barus-Michel J., Molinier P., Eds (2014) *Le genre: représentations et réalités*, *Nouvelle revue de psychosociologie*, 17, Printemps 2014.
- [22] Rubin G. (1975), The traffic in women : Notes on the “ political economy ” of sex, in Rayna R. Reiter, *Toward an anthropology of women*, New York, Monthly Review Press, 157-210 ; p. 294.
- [23] Pfäfflin F. (1994), Zur transsexuellen Abwehr, *Psyche*, 48, 904-931.
- [24] Le e-learning « Promotion de l'égalité dans l'éducation » La Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, a mis en ligne un outil de formation contre les discriminations. Il est destiné aux personnels de l'éducation, qui peuvent l'utiliser comme support pédagogique, et aux collégiens et lycéens pour leurs projets.